



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de VAUDEURS

4.3.18.2. Document graphique

Hameaux au 1 / 2 000 ème

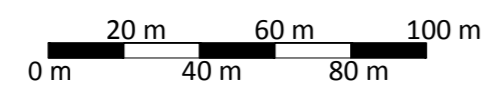
Plan n°4.3.18.2

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUIL  
Tel : 03.84.75.66.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr

Agence de Beaumont  
161 - 03.81.83.53.29 - initiativead25@orange.fr



"Origine cadastre (C) - IGN/P - Droits de l'Etat réservés - 2012"  
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

### Légende :

— Limite de zones et de secteurs.

### ZONES URBAINES

**Us** Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat - Secteur où l'assainissement autonome est autorisé.

### ZONES AGRICOLES

**A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

**Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

**Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaisons douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole existant

Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

### Éléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Éléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :

Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

Puits / Lavoir / Fontaine

Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...

Cours d'eau, fossé, marre, étang. Milieux humides (données DREAL)

Vergers de production (V1) Vergers au sein du village (V2)

Bois, haies, bosquets

### Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Axe de ruissellement

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave  
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

Voir plan de l'ensemble de la commune

